

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

10^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1993-1994

(25^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

1^{re} séance du jeudi 28 avril 1994



COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. LOÏC BOUVARD, vice-président

La séance est ouverte à neuf heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

1

QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions orales sans débat.

Je signale qu'alors même que nous siégeons en séance publique, un certain nombre de nos collègues sont retenus en dehors de l'hémicycle par des réunions de commissions ou de groupes de travail.

C'est ainsi que, ce matin, sont convoqués : la commission des affaires culturelles, la commission des affaires étrangères, la commission des finances, la commission des lois ainsi qu'un groupe d'amitié.

SÉCURITÉ DES ORPHELINATS AU RWANDA

M. le président. M. Marc Le Fur a présenté une question, n° 319, ainsi rédigée :

« M. Marc Le Fur appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation particulièrement préoccupante des jeunes enfants hébergés au sein des nombreux orphelinats rwandais. En Bretagne, nombreuses sont les associations humanitaires qui apportent leur soutien aux orphelins rwandais. Ainsi, l'association « Les enfants avant tout » a établi des liens privilégiés avec l'orphelinat de Nyundo près de Gisenyi, au nord-ouest du Rwanda. Certains des enfants de cet orphelinat sont actuellement en procédure d'adoption et devraient être accueillis prochainement par des familles françaises. Les événements que connaît ce pays menacent la sécurité de ces jeunes orphelins. Il lui demande de bien vouloir l'informer de la situation de cet orphelinat en matière de sécurité et lui préciser les dispositions que pourrait prendre la France pour assurer la protection des jeunes orphelins qui y sont hébergés. »

La parole est à M. Marc Le Fur, pour exposer sa question.

M. Marc Le Fur. Monsieur le ministre des affaires étrangères, si je me permets de vous interroger sur la situation au Rwanda, et plus particulièrement sur celle des enfants de ce pays, c'est qu'en Bretagne, en Côtes-d'Armor, tout spécialement dans le pays de Quintin, des familles ont tissé des liens avec des familles du Rwanda.

Ces liens, qui ne sont pas institutionnels, mais personnels et affectifs se sont renforcés grâce à des actions de coopération menées par des associations. Ainsi l'association Les enfants avant tout a noué des contacts avec un

certain nombre d'orphelinats du Rwanda, ce qui permet à des petits Rwandais de venir vivre en paix dans des familles adoptives françaises.

Aujourd'hui, l'émotion est grande dans ces familles bretonnes pour lesquelles le Rwanda n'est pas un pays lointain mais une réalité tangible, connue et aimée.

Pourriez-vous, monsieur le ministre, nous rassurer sur la situation de l'orphelinat de Nyundo, situé non loin de la frontière zaïroise et dont on est sans nouvelles depuis plusieurs semaines ? Deux cent cinquante enfants vivent dans cet orphelinat – dont certains sont attendus par des familles françaises.

D'une manière plus générale, pourriez-vous donner à la représentation nationale des informations sur ce qui se passe au Rwanda, sur l'action que peuvent encore y mener les organisations internationales et les organisations non gouvernementales ?

Pourriez-vous également nous indiquer quel rôle la France entend jouer dans ce pays pour arrêter les massacres qui s'y perpétuent, pour atténuer les drames qu'on y connaît, pour porter secours aux victimes et pour contribuer éventuellement à l'esquisse d'une solution politique ?

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Alain Juppé, ministre des affaires étrangères. Je suis heureux, monsieur le député, de pouvoir vous fournir aujourd'hui des informations rassurantes sur la situation de l'orphelinat de Nyundo, à propos duquel des rumeurs très alarmantes avaient circulé la semaine dernière. Vérification faite, cet orphelinat est intact et les enfants sont tous sains et saufs. L'approvisionnement de l'orphelinat, un moment interrompu, a repris. Ces informations nous ont été fournies directement par la directrice de l'orphelinat avec laquelle nous avons pu entrer en contact.

Parmi les enfants rassemblés à Nyundo, une dizaine font l'objet de procédures d'adoption par des familles françaises. Nos services consulaires au Zaïre préparent activement leur évacuation vers la France. Des formalités indispensables restent à accomplir pour parachever les procédures d'adoption. Nous nous efforçons d'accélérer ces formalités qui, une fois achevées, permettront un transfert rapide des enfants vers le Zaïre puis vers la France. Bien entendu, l'orphelinat continuera de fonctionner pour les enfants rwandais, dont la plupart ne sont pas adoptables.

La France reste vigilante pour que la sécurité et l'approvisionnement de l'orphelinat soient préservés malgré la poursuite des troubles. Nous sommes intervenus auprès du Haut Commissariat aux réfugiés et auprès de l'UNICEF afin que, si la situation l'exigeait, l'ensemble des enfants soient pris en charge par ces organisations afin d'être temporairement évacués vers le Zaïre.

J'en viens à la seconde partie de votre question : plus générale, porte sur la situation de ce malheureux pays déchiré par une guerre civile – une guerre tribale en fait. A cet égard ma réponse sera, vous vous en doutez, nettement moins positive.

La situation reste en effet marquée sur le terrain par des combats et des massacres d'une très rare violence. Le Front patriotique rwandais, le FPR, contrôle le Nord et le Nord-Est du pays; les forces gouvernementales tiennent le Sud et le Nord-Ouest. A Kigali, le FPR dispose de positions stratégiques sans pour autant avoir réalisé une percée décisive.

Face à cette situation, certains pays voisins, notamment la Tanzanie et le Zaïre, ont pris l'initiative d'une médiation pour amener les parties à un cessez-le-feu et à la reprise du dialogue qui avait été mis en œuvre avec les accords de paix d'Arusha. La France appuie bien évidemment de tout son poids ces initiatives afin que les parties s'acheminent à nouveau vers la réconciliation nationale – le processus était en cours avant l'attentat dont a été la cible l'avion transportant les présidents du Rwanda et du Burundi. La force des Nations unies, la MINUAR, n'a plus à Kigali que 460 personnes, dont 270 militaires. C'est donc dans le cadre de ce règlement de paix qu'elle pourrait reprendre son intervention.

Dans le domaine humanitaire, nous sommes prêts à répondre dans les meilleurs délais à l'appel du Comité international de la Croix-Rouge, seule organisation humanitaire restée à Kigali. Nous sommes également disposés à appuyer toutes les organisations non gouvernementales françaises qui pourraient intervenir sur le territoire rwandais.

L'essentiel, chacun en est bien conscient, c'est le processus politique qui est engagé à l'initiative de pays voisins du Rwanda déjà cités, et que nous soutenons.

M. le président. La parole est à M. Marc Le Fur.

M. Marc Le Fur. Monsieur le ministre, je vous remercie pour les éléments d'information très concrets que vous m'avez fournis sur l'orphelinat de Nyundo. Ils sont de nature à me rassurer, même si la vigilance doit demeurer très grande.

Je suis de ceux qui pensent que la France a une responsabilité toute particulière en Afrique, notamment en Afrique francophone. Je constate qu'au Rwanda, elle assume cette responsabilité avec le plus grand courage.

AVENIR DE DEUX SOCIÉTÉS DE CONSTRUCTION FERROVIAIRE

M. le président. M. Jacques Vernier a présenté une question, n° 318, ainsi rédigée :

« M. Jacques Vernier exprime à M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme ses plus vives inquiétudes sur l'avenir à court terme de l'industrie ferroviaire, notamment celle du wagon de marchandises. Le dernier fabricant français de wagons de marchandises, la société Arbel Fauvet Rail, risque en effet de disparaître d'ici à la fin de l'année, faute de commandes suffisantes depuis 1992 de la part de la SNCF. La fermeture des sites de Douai, Lille, Creutzwald verrait la suppression de près d'un millier d'emplois directs, dont plus de six cents dans le Nord. Il tient à souligner que le paradoxe d'une telle situation serait total pour l'un des meilleurs constructeurs ferroviaires du monde. Les perspectives de marché sont en outre excellentes à moyen terme; ne serait-ce que pour le renouvellement du matériel auquel la SNCF devra inévitablement procéder compte tenu de l'âge de son parc. Il n'est pas sans savoir que depuis plusieurs mois les ministères de l'industrie et des transports travaillent à une solution d'anticipation de commandes pour lesquels un préfinancement est nécessaire. Toutefois,

il tient à attirer l'attention sur le fait que, les délais de montée en charge d'une usine étant de six à neuf mois, la décision d'anticiper des commandes devient maintenant urgente. Il lui demande donc quelles solutions seront mises en œuvre pour que la société Arbel Fauvet Rail reçoive, dans un délai désormais très bref, des commandes lui permettant de passer ce cap critique. Les mêmes causes produisant les mêmes effets, il tient à ajouter que la situation est également critique pour un autre constructeur ferroviaire, Anf Bombardier, près de Valenciennes. »

La parole est à M. Jacques Vernier, pour exposer sa question.

M. Jacques Vernier. Monsieur le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme, ma question a trait à l'avenir de l'industrie ferroviaire en France: vous comprendrez que je sois particulièrement inquiet dans la mesure où une bonne part de cette industrie, qu'il s'agisse des wagons de voyageurs ou des wagons de marchandises, est située dans le Nord – Pas-de-Calais, région déjà gravement touchée par la crise industrielle.

Mes soucis portent particulièrement sur l'industrie du wagon de marchandises, plus spécialement sur la société Arbel Fauvet Rail, qui, hélas! est la dernière usine de fabrication de wagons de marchandises en France, avec trois sites – un en Lorraine et deux dans le Nord – Pas-de-Calais, à Lille et à Douai – et 700 salariés.

L'entreprise Arbel Fauvet Rail possède des capacités d'exportation – elle a exporté dans le passé 25 000 wagons vers l'ex-République démocratique allemande – mais elle traverse encore actuellement une phase délicate en raison justement de la tenue difficile des marchés à l'exportation: ainsi, les pays de l'Est sont devenus des concurrents alors qu'ils étaient hier des clients. Certes, il y a des espoirs de reprise, mais seulement pour le moyen terme.

Parallèlement à ces difficultés à l'exportation, il faut déplorer l'absence de marché national. La SNCF, en crise financière – son trafic fret étant également en crise –, attend pour commander des wagons, et cela, en dépit de la grande ancienneté, donc de la grande vétusté de son parc.

Chacun s'accorde à penser que cette situation ne pourra pas durer. Compte tenu de la moyenne d'âge de son parc de wagons, la SNCF devra bien tôt ou tard – et mieux vaut plus tôt que plus tard –, c'est-à-dire dans deux ou trois ans, renouveler ce parc, afin de répondre aux nouveaux besoins, notamment ceux du développement du transport combiné.

Afin que l'industrie ferroviaire franchisse ce cap difficile, l'Etat ne peut-il pas, ne doit-il pas aider la SNCF à anticiper des commandes de wagons et, de toute façon, interviendront dans deux ou trois ans? Si l'Etat ne le faisait pas, Arbel Fauvet Rail disparaîtrait à la fin de l'année, et nous n'aurions plus de fabrication de wagons de marchandises en France alors même que, paradoxalement, notre pays reste le premier d'Europe pour le transport ferroviaire de marchandises.

Dans quelle situation se retrouverait alors un pays grand exploitant ferroviaire qui n'aurait même plus d'industrie de fabrication de wagons sur son propre territoire?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme.